



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 75939

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du recours aux urgences hospitalières. En 2012 on dénombre 18 millions de passages dans les services d'urgence hospitaliers sur l'année, soit 30 % de plus en 10 ans. Cette augmentation est encore plus importante sur certaines périodes de l'année, notamment sur les Pyrénées-Orientales, où l'afflux de touristes augmente de façon considérable le travail des urgences de l'hôpital Saint-Jean de Perpignan. Au-delà de l'engorgement des hôpitaux qui en résulte, cette fréquentation exponentielle a un impact considérable sur les finances de l'assurance maladie que l'on évalue à près de 2,5 milliards d'euros. Or il s'avère, selon les estimations de la Cour des comptes, que près de 3 600 000 visites sont évitables car elles n'ont nécessité qu'une consultation médicale. Alors que l'on estime à près de 160 euros le passage aux urgences, une réorientation des patients pourrait permettre à l'assurance maladie de réaliser des économies de l'ordre de 500 millions d'euros. La Cour des comptes préconise donc aux pouvoirs publics de revoir le schéma du dispositif de soin, de redéfinir la place de l'hôpital dans celui-ci afin de développer la médecine ambulatoire, une révision de la tarification des services d'urgence, de mesurer et d'analyser les « passages évitables », de développer la prise en charge en ville des soins non programmés. C'est pourquoi il souhaite savoir les actions que le Gouvernement entend engager afin de réguler ces prises en charge pour améliorer l'efficacité de notre système de soins.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75939

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)